

**AVIS PUBLIC AUX PROPRIÉTAIRES D'UN IMMEUBLE AINSI QU'AUX OCCUPANTES
ET OCCUPANTS D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE**

Municipalité régionale de comté de Montcalm
Date du scrutin : 2 novembre 2025

Par cet avis public, Mme Annie-Claude Moreau, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux propriétaires d'un immeuble ainsi qu'aux occupantes et occupants d'un établissement d'entreprise.

1. Vous pourriez avoir le droit de voter si vous êtes propriétaire d'un immeuble ou si vous occupez un établissement d'entreprise dans la municipalité régionale de comté depuis au moins 45 jours le 2 novembre 2025.
2. Pour avoir ce droit, vous devez avoir 18 ans ou plus et avoir la citoyenneté canadienne le jour du scrutin. Vous ne devez pas avoir perdu vos droits électoraux à cette date.
3. Pour exercer votre droit de vote, vous devez transmettre le document approprié.
 - Si vous êtes la ou le propriétaire unique d'un immeuble ou encore l'occupante ou l'occupant unique d'un établissement d'entreprise, vous devez transmettre une demande d'inscription;
 - Si vous faites partie des copropriétaires d'un immeuble ou des cooccupantes et cooccupants d'un établissement d'entreprise, vous devez transmettre une procuration désignant une seule personne, parmi vous, qui sera inscrite sur la liste.

Vous pouvez obtenir les formulaires requis en communiquant avec la présidente ou le président d'élection de votre municipalité locale. Vous devez transmettre le formulaire rempli à votre municipalité locale.

4. Pour que la demande soit valide pour l'élection en cours, vous devez transmettre votre formulaire au plus tard la dernière journée de la commission de révision de votre municipalité locale.

La demande d'inscription ou la procuration reste valide jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée. Si vous souhaitez remplacer ou retirer une demande d'inscription ou une procuration existante, communiquez avec la présidente ou le président d'élection de votre municipalité locale.

DONNÉ à Sainte-Julienne, ce 9 octobre 2025.



Annie-Claude Moreau, OMA
Présidente d'élection

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, présidente d'élection, certifie que j'ai publié le présent AVIS PUBLIC AUX PROPRIÉTAIRES D'UN IMMEUBLE AINSI QU'AUX OCCUPANTES ET OCCUPANTS D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE, et ce, à l'entrée de l'édifice de la Municipalité régionale de comté et sur le site Internet, conformément à la loi et au *Règlement numéro 498-2019 déterminant les modalités de publication des avis publics*.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 9 octobre 2025.



Annie-Claude Moreau, OMA
Présidente d'élection